

AVIS DE COURSE

LES GRANDES REGATES DE PORT NAVALO

LE 29 ET 30 JUILLET 2023

YCCA grade 5 C

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a)

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 23 juillet
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.ycca.fr

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.ycca.fr.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte :

LE SAMEDI

- 4.1 a Aux bateaux traditionnels de travail

LE DIMANCHE

- 4.1 b - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C ou norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 4.2 - tous les bateaux : monotypes divers, guépards...et/ou aux bateaux du système à handicap OSIRIS d'un coefficient minimum de 14.5 et d'une longueur minimale de 5.70

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club

ou:

pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à info@ycca.fr

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur www.ycca.fr

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
OSIRIS MONOTYPES	20 EUROS
BATEAUX TRADITIONNELS DE TRAVAIL	GRATUIT

6 PUBLICITE

6.1 Néant

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Néant

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À	LIEU
29/07/2023	14h00	18h00	YCCA
30/07/2023	08h30	09h30	YCCA + CRIEE

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

A discrétion de l'AO

8.3 Jours de course :

Le samedi 29 juillet pour les bateaux de travail traditionnels à partir de 11h00

Le dimanche 30 juillet pour les Osiris monotypes (J24 , J80, Guépards.....)

Briefing samedi 10h00 à la CRIEE DE PORT NAVALO

Briefing dimanche 09h30 au YCCA et à la CRIEE e PORT NAVALO (simultanément)

8.4 Nombre de courses :

Une ou plusieurs courses dans la journée

8.5 L'heure du signal d'avertissement [de la première course est prévue à 11h00 le samedi et le dimanche

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de classe

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

La brassière est obligatoire

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course

12 LES PARCOURS

Les parcours sont de type côtier

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour tous, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement pour le dimanche est le suivant : classement FFVOILE A Minima

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 14.3** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.
- 14.4** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon les classe monotype ou HN OSIRIS pour le dimanche
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés auprès de l'organisation.
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 EMBLEMES**
[NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
- 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**
Néant
- 19 PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21 PRIX**
Les prix seront distribués à la discrétion de L'AO.
- 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter le YCCA

YCCA
Port du Crouesty
56640 ARZON
Tel. : 02 97 53 78 07 -
info@ycca.fr
www.ycca.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

